



Association France Palestine Solidarité

Monsieur Peter Maurer
Président du Comité International de la
Croix Rouge
19 Avenue de la Paix
CH – 1202 – Genève

Le 4 février 2022,

N°réf : 11-22

Objet : Amal Nakhleh, gravement malade et en détention administrative.

Monsieur le Président,

Depuis 1967 le Comité international de la Croix - rouge contribue à la défense des droits et de la dignité des populations en Israël et dans les territoires occupés, en collaboration notamment avec la Société du Croissant - Rouge palestinien.

Pour avoir déjà sollicité de la part du CICR des interventions spécifiques pour des prisonniers politiques palestiniens sérieusement malades, nous avons pu mesurer la portée de vos interventions.

Nous nous permettons donc de vous signaler le cas d'Amal Nakhleh, 17 ans lors de son arrestation voici un an, et placé en détention administrative, donc sans inculpation ni procès, dans la prison israélienne de Megiddo. Il est atteint d'une maladie auto - immune chronique (myasthénie grave) qui l'empêche d'avaler et de respirer normalement. Cette maladie nécessite un suivi médical continu et la prise de médicaments régulière. Il a subi mi -2020 une opération pour extraction d'une tumeur cancéreuse. Il vient de contracter le COVID - 19 et a été transféré à la clinique pénitentiaire de Ramleh.

Son placement en détention administrative vient d'être prolongé par un juge militaire israélien jusqu'en mai 2022.

Comme de nombreuses ONG et comme le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, nous appelons à sa libération immédiate.

Nous vous demandons de prendre tout particulièrement en considération son cas pour agir pour la libération d'Amal Nakhleh. Ou à tout le moins pour qu'à l'arbitraire de sa détention ne s'ajoute pas le refus de soins vitaux.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bertrand Heilbronn
Président de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)